

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°721 - ÉDITION DU 21 MARS 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- FMI
- Terrains et des installations Sportives
- CDIF



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EkiNSPORT

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE


Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 17 MARS 2025

Présents : MM. JL. Faugeron - S. Boisdenghien - M. Bailliez - J. Letellier

Assistent : MM. J. Garcia Dantas - S. Branchu

Excusé : JF Budet

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOICATIONS

REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n° 28897592 du 9/03/2025 Anciens D2 Gr B MONTMORENCY FC 31 / ST BRICE FC 31

Demande d'évocation de **ST BRICE FC** au motif que cinq joueurs soient susceptibles d'avoir participé à la rencontre citée ci-dessus sans être inscrits sur la feuille de match.

Réponse de M. l'arbitre de la rencontre qui confirme que l'équipe de MONTMORENCY FC 31 était composée de 13 joueurs, ces joueurs figurant sur la feuille de match.

De ce fait la demande d'évocation est non fondée.

La Commission décide

RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN





REPRISE DU DOSSIER BEZONS USO

Match n° 28429241 du 8/03/2025 U15 D1 Gr A ST LEU 95 FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Demande d'évocation de **BEZONS USO** au motif que le joueur **C. Fodie** licence n° 2548348410, licencié au FC ARGENTEUIL, est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **C. FODIE** n'ayant pas purgé sa suspension,

La Commission décide :

Match perdu au **FC ARGENTEUIL 1** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ST LEU 95 FC 1**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF

FC ARGENTEUIL 1 : 0 but - 1 point
ST LEU 95 FC 1 1 but 3 points

En outre, la Commission sanctionne le joueur **C. Fodie** licence n° 2548348410, licencié au FC ARGENTEUIL d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 24/03/2025**.

AMENDE : 100 € au club du FC ARGENTEUIL au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

FRAIS DE DOSSIER

BEZONS USO : CREDIT 43,50€

FC ARGENTEUIL : DEBIT 53,50€

REPRISE DU DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n° 28944992 du 2/02/2025 U16 D2 Gr B GONESSE RC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

Demande d'évocation de **JOUY LE MOUTIER FC** du 28 février 2025 au motif que le joueur **I. Pierric** licence n° 9602664468 est susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Réponse du RC Gonesse - Remerciements

Le joueur **I Pierric** du RC GONESSE est bien inscrit sur la feuille de match contre **MERY MERIEL** du 19 janvier 2025 et sur celle contre **FC DEUIL ENGHEN** du 26 janvier 2025. Ainsi la suspension de ce joueur est considérée comme non purgée.

La Commission décide :

Les deux rencontres précitées étant homologuées,

Match perdu par pénalité à l'équipe de **RC GONESSE 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **JOUY LE MOUTIER FC 21**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

RC GONESSE 21 : 0 but - 1 point
JOUY LE MOUTIER FC 21 : 2 buts 3 points

En outre, la Commission sanctionne le joueur **I. Pierric** n° 9602664468, du club du RC GONESSE d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension le 24/03/2025**.

AMENDE : 100 EURO au club du RC GONESSE au motif : inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.



FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER FC : CREDIT 43,50€

GONESSE RC : DEBIT 53,50€

DOSSIER MONTMAGNY FC

Match 28943991 du 15/03/2025 U14 D4 Gr E MONTSOULT BAILLET US 21 / MONTMAGNY FC 22

Demande d'évocation de **MONTMAGNY FC** du 16 mars 2025 au motif que plus d'un joueur muté hors période a participé à plusieurs rencontres alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs

- El Medhi R licence 25483791417 muté en date du 07/09/2024
- Mohamed Amine R licence 2548379061 muté en date du 07/09/2024
- Dine O licence 9602449233 muté en date 14/11/2024

La Commission dit demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de MONTSOULT BAILLET US sur l'inscription sur les feuilles de match :

- Match 28943982 du 08/03/2025 U14 D4 Gr E : ACADEMIE FOOTBALL 22 / MONTSOULT BAILLET US 21
- Match 28943991 du 15/03/2025 U14 D4 Gr E : MONTSOULT BAILLET 21 / MONTMAGNY FC 22

des joueurs repris ci-avant.

Réponse attendue pour le 24/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MONTMAGNY FC : DEBIT 43,50€

DOSSIER MONTIGNY FC 95

Match 28945353 du 16/03/2025 U 16 D3 Gr A FC ARGENTEUIL / MONTIGNY FC 95

Demande d'évocation du Club de **MONTIGNY FC** au motif : Participation d'un joueur à plus d'une rencontre le même jour.

La Commission décide :

Le motif n'étant pas un motif d'évocation,

Demande d'évocation non recevable

RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

MONTIGNY FC 95 : DEBIT 43,50€



DOSSIER ERMONT AS

Match 28435747 du 23/02/2025 Seniors D4 Poule B ERMONT AS 3 / DOMONT FC 1

Demande d'évocation concernant la participation du joueur **G. Dylann licence 25434469141** du Club de DOMONT FC susceptible d'être suspendu au moment de la rencontre

La commission demande au Secrétariat d'interroger le Club de **DOMONT FC** sur l'inscription de ce joueur sur la feuille de match de la rencontre reprise en objet.

Réponse attendue pour le 24/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AS : DEBIT 43,50€

DOSSIER FC ECOUEN

Match 28946677 du 09/03/20025 U 16 D3 Poule E ECOUEN FC 23 / MONTMORENCY FC 22

Demande d'évocation du **FC ECOUEN** du 12/03/20025 pour acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux Règlements. Inscription de deux joueurs du **MONTMORENCY FC** mutés hors période sur une feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

- **M. I. YACINE licence 9604898838**
- **M. A HAROUN licence 9604898565**

Première infraction lors du match 28946661 du 26/01/2025 **MONTMORENCY FC 22 / ERMONT AS 22**
Seconde infraction : la rencontre citée en objet

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le Club **MONTMRENCY FC** sur l'inscription sur les feuilles de match des joueurs cités supra.

Réponse attendue pour le 24/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

FC ECOUEN : 43,50€



DOSSIER CERGY PONTOISE FC

Match 28429331 du 08/03/2025 U 15 Poule B FC PUISEUX LOUVRES 1 / FC CERGY PONTOISE 1

Demande d'évocation du FC CERGY PONTOISE du 13/03/2025 pour acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux Règlements. Inscription de sept joueurs mutés hors période sur une feuille de match alors que le règlement n'en autorise qu'un.

Les **7 joueurs** cités ci-dessous inscrits sur la feuille de match sont mutés hors période alors que le règlement n'autorise d'en inscrire **qu'un seul**.

- B. Erwan licence 9603221567
- H.K. Wayne licence 2548283217
- C. Charly licence 9602626455
- B. Moukhtar licence 2548231227
- M. Djibril licence 2548065079
- S.O.O. Pharell licence 2548183913
- N.M. Aaron licence 2547884149,

Infraction précédente lors du match **Match n° 228429314 du 18/01/2025 U15 D1 Gr B THILLAY VAUD'HERLAND 1 / PUISEUX LOUVRES 95 1**

Nouvelle infraction : la rencontre citée en objet

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le Club **PUISEUX LOUVRES FC** pour l'inscription sur les feuilles de match des joueurs cités supra.

Réponse attendue pour le 24/03/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER

FC CERGY PONTOISE : DEBIT 43,50€

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match 28352329 du 09/03/2025 Seniors D2 Poule A USO BEZONS 2 / MERY MERIEL FC 1

Demande d'évocation du **FC MERY MERIEL** du 12/03/2025 au motif : participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

Il s'agirait de **M. Mohamed licence 2318050141 de l'USO BEZONS** susceptible d'avoir participé à la rencontre sous le numéro 8 en lieu et place de **T. Mounir licence 9605150301** alors qu'il n'était pas inscrit sur la feuille de match.



La Commission décide de convoquer pour le 31 mars 2025 à 18 H 00

- M. Ramdane SIDER Arbitre officiel de la rencontre

Pour le Club de l'USO BEZONS

- Mohamed M. licence 2318050141 joueur
- Mounir T. licence 9605150301 joueur
- M. Karim E. licence 2378040908 Educateur
- M. Rojdi T. licence 2378056581 Capitaine
- M. Adama K. licence 2545998050 délégué

Pour le Club de MERY MERIEL FC

- M. Aimen D. licence 2348061704 Educateur
- M. Sofiane L. licence 2348019227 capitaine
- M. Jean B licence 2339986920 délégué

RÉSERVE

REPRISE DOSSIER MARLY LA VILLE ES

Match n° 28943983 du 07/03/2025 - U14 D4 Gr E - ES MARLY LA VILLE 22 / PUISEUX LOUVRES FC 21

Réserve déposée par l'**ES MARLY LA VILLE** et confirmée par mail du 9/03/2025 au motif que plus d'un joueur muté hors période de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

La Réserve étant signée par un joueur capitaine mineur, la Commission dit Réserve irrecevable.

Ayant pris connaissance du dossier de Marly la Ville, la Commission considère qu'il s'agit de l'acquisition d'un droit indu, répétition d'une infraction au règlement (match de référence n° 28943923 du 28/09/2024 U14 D4.E PUISEUX LOUVRES FC 21 / ES MARLY LA VILLE 22), et fait évocation sur les faits relatés :

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs

- Alain K. licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024
- Ahmet T. licence 2548011708 muté en date du 15/09/2024
- Youssef S. licence 2548064962 muté en date du 13/09/2024
- Dylan L.G. licence 2548394835 muté en date du 20/09/2024
- Kamil A. licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024
- Thierno S.F. licence 960370882 muté en date du 22/10/2024
- Lysandro L.G. licence 2548181481 muté en date du 30/09/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 7.

La Commission décide :

Match perdu à l'équipe **PUISEUX LOUVRES FC 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **ES MARLY LA VILLE 22**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.



PUISEUX LOUVRES 21 : 0 but - 1 point
ES MARLY LA VILLE : 2 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER :

MARLY LA VILLE ES : CREDIT 43,50 €

PUISEUX LOUVRES FC : DEBIT 53,50 €

DOSSIER MERY MERIEL FC

Match 28944031 du 25/01/2025 U14 D4 Poule E Montsoul Baillet US 21 / FC Mery Mériel 22

Réserve du **FC MERY MERIEL** au motif que les joueurs

- El Medhi R licence 25483791417 muté en date du 07/09/2024
- Mohamed Amine R licence 2548379061 muté en date du 07/09/2024

sont mutés hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

"Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

La réserve ayant été valablement confirmée.

En l'absence de la feuille de match, la Commission décide :

Réserve recevable et fondée

Match perdu par pénalité à l'équipe de **MONTSOULT BAILLET US 21** pour en attribuer le gain à l'équipe de **FC MERY MERIEL 22**, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement, conformément à l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF.

MONTSOULT BAILLET US : se référer à la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions du 11/03/2025

FC MERY MERIEL : 3 buts 3 points

FRAIS DE DOSSIER :

MONTSOULT BAILLET US : DEBIT 53,50 €

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : S. Boisdenghien

La prochaine réunion se tiendra le lundi 24 mars 2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 18 MARS 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy – Senecal- M. Cokgul

M. Macina (Comité)

Absent : M. Truffot .

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES





Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnées de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmée après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF, Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F. Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

09/03 CRITERIUM +45 ans POULE C – JOUY LE MOUTIER FC 35 / RC ARGENTEUIL 35- MATCH N°28895528

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

09/03 SENIORS D2 POULE B – RC ARGENTEUIL 2 / FC GROSLAY- MATCH N°28352593

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

16/03 CRITERIUM +45 ans POULE C – RC ARGENTEUIL 35 / THILLAY VAUD'HERLAND 35- MATCH N°28433235

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

16/03 SENIORS D2 POULE B – MARLY LA VILLE ES / RC ARGENTEUIL 2- MATCH N°28352597

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

16/03 ANCIENS D1 – MONTMAGNY FC 31 / RC ARGENTEUIL 31- MATCH N°28424791

RC ARGENTEUIL : 1 point de pénalité

16/03 SENIORS D1 – JOUY LE MOUTIER / PERSAN US 03- MATCH N°28351980

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

16/03 SENIORS D2 POULE A – PERSAN US 03 / BEZONS USO 2- MATCH N°28352333

PERSAN US 03 : 1 point de pénalité

Suite erreur administrative, la COC annule le point de pénalité pour les clubs suivants :

02/03 U16 D2 Poule B GOUSSAINVILLE FC 21 / PERSAN US 03 21 MATCH N°28944999

PERSAN US 03 21 : 1 point de pénalité

02/03 U18 D2 Poule A MONTMORENCY FC 31 / BEZONS USO 21 MATCH N°28947215

MONTMORENCY FC 31 : 1 point de pénalité

02/03 U16 D3 Poule E MONTMORENCY FC 22 / COURDIMANCHE AS 21 MATCH N°28946660

MONTMORENCY FC 22 : 1 point de pénalité

RETOUR CDPME

BEZONS

SENIORS D1

Match n° 28351970

BEZONS USO / GOUSSAINVILLE

Sur décision de la CDPME, ce match se jouera le 27/04/2025

ECOUEEN

U16 D3 Poule A

Match n° 28945360

ECOUEEN / GOUSSAINVILLE

Sur décision de la CDPME, ce match se jouera le 20/04/2025

COURRIERS DES CLUBS

GROSLAY

Courriel du 14/03/2025





U18 D3 Poule A

Match n°28947442 du 23/02/2025

AUVERS ENNERY FC 21 / GROSLAY FC 21

En application de l'Art. 20.4 du RS du DVOF, ce match se jouera le 11/05/2025 sur les installations de GROSLAY

MATCHES À JOUER FOOTCLUBS

ERMONT

U18 D1

Match n°28947122 du 30/03/2025

ERMONT AS 1 / GARGES GONESSE FCM 1

Installation : Stade Auguste Renoir 1 Ermont

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY EN FRANCE

U16 D3 Poule D

Match n°28946369 du 20/04/2025

VIARMES ASNIERES OL 1 / ENT. ROISSY THILLAY 3

Match à jouer le 27/04/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ARGENTEUIL RC

Anciens D1

Match n°28424796 du 30/03/2025

ARGENTEUIL RC 1 / FRANCONVILLE FC 1

Motif invoqué non recevable

Match maintenu et à jouer le 30/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERMONT

Seniors D2 Poule B

Match n° 28352606 du 30/03/2025

ERMONT AS 2 / DEUIL ENGHEN FC 1

Motif invoqué non recevable

Match maintenu et à jouer le 30/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

EAUBONNE

Seniors D3 Poule B

Match n°28352997 du 30/03/2025

EAUBONNE FOOT CSM 2 / PUISEUX LOUVRES 95 1

Motif invoqué non recevable

Match maintenu et à jouer le 30/03/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

EAUBONNE

Courrier du

Anciens D3 Poule A

Match n°28425191 du 30/03/2025

EAUBONNE FOOT CSM 31 / CHAUMONTEL LUZARCHES 31





Motif invoqué non recevable
Match maintenu et à jouer le 30/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY

U18 D3 Poule A
Match n°28947442
AUVERS ENNERY FC 21 / GROSLAY FC 21
INVERSION DE RENCONTRE
Les frais de l'arbitrage seront à la charge d'AUVERS ENNERY
Match à jouer le 11/05/2025 sur les installations de GROSLAY
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN

U16 D3 Poule C
Match n°28945924 du 23/03/2025
VEXIN AS 21 / BEAUCHAMP AS 21
Match à jouer le 23/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VEXIN

Seniors D4 Poule B
Match n°228899479 du 23/03/2025
VEXIN AS 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2
Match à jouer à 16H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VILLIERS LE BEL

Seniors Féminines D1
Match n°29685931 du 22/03/2025
VILLIERS LE BEL FF1 / BELLOY SAINT MARTIN ASC
La Commission décide match à jouer le 24/05/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PUISEUX LOUVRES

Anciens D4 poule B
Match n°28425880 du 02/02/2025
PUISEUX LOUVRES 95 32 / ADAMOIS OL 32
La Commission décide match à jouer le 30/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CONFIRMATION DE RESULTAT

MERY MERIEL

Critérium + 45 ans Poule A
Match n° 28430861 du 16/03/2025
MERY MERIEL FC 35 / COSMO TAVERNY 35
MERY MERIEL FC 35 0 pt 1 but
COSMO TAVERNY FC 35 3 pts 2 buts

MATCH PERDU PAR PENALITE APRÈS





DEUX APPELS DE FEUILLE DE MATCH ET NON COMMUNICATION DU RÉSULTAT PAR LES DEUX CLUBS

CORMEILLAIS / EZANVILLE ECOUEN

Critérium + 55 ans Poule B

Match n° 28420664 du 23/02/2025

CORMEILLAIS ACS 41 / EZANVILLE ECOUEN US 41

Match perdu aux 2 équipes

CORMEILLAIS ACS 41 Amende 52€

EZANVILLE ECOUEN US 41 Amende 52€

GOUSSAINVILLE FC 23 -1 pt 0 but

CORMEILLAIS ACS 23 -1 pt 0 but

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARNOUVILLE

U18 D3 Poule B

Match n° 28947623 du 02/02/2025

ARNOUVILLE FAS 21 / MARCOUVILLE CITY CP 21

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

MAGNY EN VEXIN

Critérium + 55ans Poule B

Match n°28430725 du 16/03/2025

EZANVILLE ECOUEN US 41 / MAGNY EN VEXIN FC 40

MAGNY EN VEXIN FC 40 0but -1pt

EZANVILLE ECOUEN US 41 5buts 3pts

AUVERS ENNERY

Anciens D4 Poule A

Match n°28425807 du 16/03/2025

DEUIL ENGHIEN FC 32 / AUVERS ENNERY FC 32

AUVERS ENNERY FC 32 0but -1pt

DEUIL ENGHIEN FC 32 5buts 3pts

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

ADAMOIS

U18 D2 Poule A

Match n°28947244 du 16/03/2025

ADAMOIS OL 22 / PERSAN US 21

ADAMOIS OL 22 Amende 30€

ADAMOIS OL 22 0but -1pt

PERSAN US 21 5buts 3pts

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE





ADAMOIS

U16 D2 Poule A

Match n°28944623 du 16/03/2025

ADAMOIS OL 22 / FRANCONVILLE FC 22

ADAMOIS OL 22	Amende 35€
ADAMOIS OL 22	0but -1pt
FRANCONVILLE FC 22	5buts 3pts

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 17 mars 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS CLUBS

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

22 mars 2025

ADAMOIS OL 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 29/01/25

Journée 05, match 30120443 à 15h00 reçoit FRANCONVILLE FC 1

Nouvelle heure : **12H30**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

28 mars 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 29/01/25

Journée 01, match 30120464 à 20h30 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

29 mars 2025

ST OUEN L'AUMONE AS 1

U18F à 8 poule A

mail du 27/02/25

Journée 04, match 30120502 à 15h00 contre HERBLAY ES 2

Report de la commission féminine

04 avril 2025

FC2M 2

Senior F à 8 poule A

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 du 04/04/2025 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

05 avril 2025

FRANCONVILLE FC 1

U15F à 8 poule A

Footclub du 23/01/25

Journée 7, match 30120449 à 15h30 contre TAVERNY COSMO 1

Rencontre inversée : Stade Jean Rolland, 112 rues des pommiers Saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine





Ent BEAUMONT-MOURS 1

U18F à 8 poule A

Footclub du 17/03/25

Journée 06, match 30120508 du 05/04/2025 reçoit ECOUENFC 1

Nouvelle heure : **13h00**

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

07 avril 2025

Ent BEAUMONT-MOURS 1

Senior F à 8 poule A

Footclub du 06/03/25

Journée 03, match 30120468 du 07/03/2025 DOMONT FC 1 reçoit, stade des fauvettes.

Changement de date : lundi 07 avril 2025, nouvelle heure : 20h00

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

11 avril 2025

CHAUMONTEL-LUZARCHES AS 1

Senior F à 8 poule A

Mail - Footclub du ?

Journée 3, match 30120470 à 20h30 contre MERY-MERIEL FC 2





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 18 MARS 2025

Présent(e)s : M. Maillet - M. Budet - M. Lutz

Absents excusé(e)s : MME Cyprien - MME Lutz

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes (CACAC), dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise.

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure, se verra infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

La Commission rappelle auprès de l'ensemble des clubs lauréats de la saison dernière, que la restitution des trophées doit être effectuée au plus tard le 25 mars 2025 dernier délai.





DEMANDE DE CANDIDATURE

Au club de **JOUY LE MOUTIER FC**

Nous avons bien pris en compte votre candidature concernant la Coupe du Comité.

Ayant déjà 2 clubs positionnés, nous n'avons pu donner suite à cette dernière.

Nous vous remercions de tout l'intérêt que vous portez à cette Coupe et vous invitons à renouveler votre candidature pour la saison prochaine

Au club de **ORVILLOISE AS**

Nous vous remercions pour votre candidature. Cette dernière n'a pas été retenue par le Comité de Direction.

Nous vous invitons à la renouveler pour la saison prochaine.

À la suite de la décision du Comité Directeur de retenir la candidature du **CHAMPAGNE SFC 95** pour l'organisation des finales de la Coupe du Comité le 8 mai 2025, la Commission vous invite à venir la rencontrer mardi prochain 25/03/2025 en après-midi dans les locaux du DVOF.





Le tirage des phases finales des Coupes du Val d'Oise, s'est déroulé le 6 mars dernier dans les locaux du DVOF. Il a donné lieu aux rencontres suivantes :

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS FUTSAL

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SPORTIFS DE GARGES	AS FUTSAL ARGENTEUIL	29/03/2025 à 15h00
2	ARNOUVILLE USC	MONTMORENCY FUTSAL	29/03/2025 à 14h00
3	MONTMAGNY FOOT SALLE	COMBO FUTSAL	24/03/2025 à 20h45
4	MARCOUVILLE CITY CP 2	BEZONS FUTSAL CLUB	29/03/2025 à 18h30

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	MARCOUVILLE CITY CP2 ou BEZONS FUTSAL CLUB	SPORTIFS DE GARGES ou AS FUTSAL ARGENTEUIL	À déterminer
2	MONTMAGNY FOOT SALLE ou COMBO FUTSAL	ARNOUVILLE USC ou MONTMORENCY FUTSAL	À déterminer





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U14
CHALLENGE LEFEBVRE

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	BRUYERES BERNES USM 21	RC ARGENTEUIL 21	22/03/2025 à 15h30
2	SARCELLES AAS 21	ERMONT AS 21	22/03/2025 à 15h30
3	ENTENTE SSG 21	JOUY LE MOUTIER FC 21	22/03/2025 à 15h30
4	ST LEU 95 FC 21	CERGY PONTOISE FC 21	22/03/2025 à 15h30

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	ST LEU 95 FC 21 ou CERGY PONTOISE FC 21	SARCELLES AAS 21 ou ERMONT AS 21	08/05/2025 à 15h30
2	ENTENTE SSG 21 ou JOUY LE MOUTIER FC 21	BRUYERES BERNES USM 21 ou RC ARGENTEUIL 21	08/05/2025 à 15h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U16

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	MONTMORENCY FC 21	CORMEILLAIS ACS 21	23/03/2025 à 14h30
2	ST BRICE FC 21	ERMONT AS 21	23/03/2025 à 14h30
3	SARCELLES AAS 22	ST LEU 95 FC 21	20/04/2025 à 13h30
4	CERGY PONTOISE FC 21	VEXIN AS 21	20/04/2025 à 14h30

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SARCELLES AAS 22 ou ST LEU 95 FC 21	CERGY PONTOISE FC 21 ou VEXIN AS 21	08/05/2025 à 14h30
2	ST BRICE FC 21 ou ERMONT AS 21	MONTMORENCY FC 21 ou CORMEILLAIS ACS 21	08/05/2025 à 15h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CORMEILLAIS ACS 21	SARCELLES AAS 21	20/04/2025 à 14h30
2	CERGY PONTOISE FC 21	COSMO TAVERNY 21	20/04/2025 à 14h30
3	ENTENTE SSG 21	OSNY 21	23/03/2025 à 14h30
4	ST OUEN L'AUMONE AS 21	RC ARGENTEUIL 21	23/03/2025 à 14h30

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CORMEILLAIS ACS 21 ou SARCELLES AAS 21	CERGY PONTOISE FC 21 ou COSMO TAVERNY 21	08/05/2025 à 14h30
2	ENTENTE SSG 21 ou OSNY 21	ST OUEN L'AUMONE AS 21 ou RC ARGENTEUIL 21	08/05/2025 à 15h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL
SENIORS FEMININES

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SARCELLES AAS 2	COSMO TAVERNY 1	29/03/2025 à 15h00
2	MERY MERIEL FC 1	VILLIERS F FEMININ 1	29/03/2025 à 15h00
3	ENT.ESSG/FCSAM	CERGY PONTOISE FC 1	29/03/2025 à 15h00
4	BELLOY ST MARTIN ASC 1	ERAGNY FC 1	29/03/2025 à 15h00

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	MERY MERIEL FC 1 ou VILLIERS F FEMININ 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1 ou ERAGNY FC 1	08/05/2025 à 15h00
2	SARCELLES AAS 2 ou COSMO TAVERNY 1	ENT.ESSG : FCSAM ou CERGY PONTOISE FC 1	08/05/2025 à 15h00





**COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL
SENIORS - CHALLENGE COUTELIER**

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CHAMPAGNE 95 SFC 1	ADAMOIS OL 1	23/03/2025 à 15h00
2	PERSAN US 1	GOUSSAINVILLE FC 1	20/04/2025 à 15h00
3	CERGY PONTOISE FC 1	HERBLAY ES 1	23/03/2025 à 15h00
4	VILLIERS LE BEL FC 1	GARGES FCM 1	20/04/2025 à 15h00

1/2 Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	PERSAN US 1 ou GOUSSAINVILLE FC 1	VILLIERS LE BEL FC 1 ou GARGES FCM 1	08/05/2025 à 15h00
2	CHAMPAGNE SFC 1 ou ADAMOIS OL 1	CERGY PONTOISE FC 1 ou HERBLAY ES 1	08/05/2025 à 15h00





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - CDM

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5	ADAMOIS OL 5	23/03/2025 à 9h30
2	MCA FC 5	HERBLAY ES 5	23/03/2025 à 9h30
3	CORMEILLAIS ACS 5	ERAGNY FC 5	23/03/2025 à 9h30
4	ST BRICE FC 5	FRANCONVILLE FC 5	23/03/2025 à 9h30

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - CDM

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	CORMEILLAIS ACS 5 ou ERAGNY FC 5	MCA FC 5 ou HERBLAY ES 5	08/05/2025 à 9h30
2	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5 ou ADAMOIS OL 5	ST BRICE FC 5 ou FRANCONVILLE FC 5	08/05/2025 à 9h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	ECOUEEN FC 31	ST LEU 95 FC 31	20/04/2025 à 9h30
2	CERGY PORTUGAIS 31	MAGNY US CANTON 31	23/03/2025 à 9h30
3	SARCELLES AAS 31	GOUSSAINVILLE FC 31	20/04/2025 à 9h30
4	GONESSE RC 31	RC ARGENTEUIL 31	20/04/2025 à 9h30

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

1/2 de Finale

08 mai 2025 à 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	ECOUEEN FC 21 ou ST LEU 95 FC 31	SARCELLES AAS 31 ou GOUSSAINVILLE FC 31	08/05/2025 à 9h30
2	GONNESSE RC 31 ou RC ARGENTEUIL 31	CERGY PORTUGAIS 31 ou MAGNY US CANTON 31	08/05/2025 à 9h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - +45 ANS
1/4 de Finale

23 mars 2025 à 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	SOISY ANDILLY MARG. 35	ST PRIX ES 35	23/03/2025 à 9h30
2	HERBLAY ES 35	GONESSE RC 35	23/03/2025 à 9h30
3	NEUVILLE / OISE AS 35	MONTMORENCY FC 35	23/03/2025 à 9h30
4	ST LEU 95 FC 35	ECOUEN FC 35	23/03/2025 à 9h30

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - +45 ANS
1/2 de Finale

08 mai 2025 à 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	NEUVILLE / OISE 35 ou MONTMORENCY FC 35	ST LEU 95 FC 35 ou ECOUEN FC 35	08/05/2025 à 9h30
2	HERBLAY ES 35 ou GONESSE RC 35	SOISY ANDILLY MARG 35 ou ST PRIX ES 35	08/05/2025 à 9h30





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - +55 ANS

1/4 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	VIARMES ASNIERES OL 40	ENT. SSG 40	23/03/2025 à 9h30
2	EZANVILLE ECOUEN US 40	MERY MERIEL FC 40	20/04/2025 à 9h30
3	OSNY FC 40	FRANCONVILLE FC 40	23/03/2025 à 9h30
4	HERBLAY ES 40	ERAGNY FC 40	23/03/2025 à 9h30

A la suite du mail d'EZANVILLE ECOUEN en date du 10 Mars 2025 informant la Commission de la fermeture de ses installations en date du 20 avril 2025, suite au report à cette date du match initialement prévu le 23 mars 2025, la Commission décide d'inverser l'ordre de cette rencontre et maintien la date du 20 avril 2025.

Celle-ci se déroulera donc sur les Installations du **MERY MERIEL FC**, Stade Municipal de Mériel.

NB : J. Budet n'a pas participé à ce dossier.

COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - +55 ANS

1/2 de Finale

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	VIARMES ASNIERES OL 40 ou ENT.SSG 40	OSNY FC 40 ou FRANCONVILLE FC 40	08/05/2025 à 9h30
2	EZANVILLE ECOUEN US 40 ou MERY MERIEL FC 40	HERBLAY ES 40 ou ERAGNY FC 40	08/05/2025 à 9h30





COUPE DU COMITE SENIORS
CHALLENGE LESTRUHAUT
1/2 Finales

23 mars 2025 à 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	DATE DU MATCH
1	PERSAN US 2	RC ARGENTEUIL 2	23/03/2025 à 14h30
2	SARCELLES AAS 3	ROISSY EN FRANCE US 2	20/04/2025 à 14h30

A la suite de la réclamation du club de **ROISSY EN FRANCE** sur le Match n° 53073367 du 23/02/2025 en Coupe du Comité Séniors **ROISSY EN FRANCE US 2 / ERMONT AS 2**.

À la suite de la décision de la Commission Statut et Règlement de donner match perdu à ERMONT AS 2, la Commission dit ROISSY EN FRANCE US 2 qualifié pour le prochain tour.
Le tableau des 1/2 Finales a ainsi été modifié.

Secrétaire de séance : M. Lutz

Prochaine commission : 25/03/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 17 MARS 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécail

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Nicolle – Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 3 sur critérium U10 – série 3 Poule C du 15/03/25 à ARGENTEUIL FC

ADAMOIS OL : Mail du 16 03 25

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur match de votre équipe 3 - critérium U11 – Série 3 Poule C à ARGENTEUIL FC. La commission attend la feuille de match dûment complétée avec les joueurs de club recevant.

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau du 22/03/25 à MONTMORENCY FC

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre information concernant l'absence des équipes du COSMO TAVERNY sur les rencontres du critérium U13 du 15/03/25

AUVERS ENNERY FC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 à EZANVILLE US

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U11 Série 2 Poule A du 15/03/25 à ARGENTEUIL RC

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U10 Série 1 Poule B du 22/03/25 à MENU COURT AS

BEZONS USO : Mail du 16 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 – Série 1 Poule C du 22/03/25 contre SURVILLIERS AVENIR



**BEZONS USO : Mail du 16 03 25**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12 – Série 3 Poule C du 22/03/25 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U13 Poule A du 15/03/25 contre MARLY ES

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du changement d'installations sportives pour toutes les rencontres à domicile : Stade du Grand Parc – Chemin de Coye à CHAUMONTEL.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur centre du plateau du 22/03 à BELLOY ST MARTIN ASC

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 19 03 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir des plateaux U6/U7 et U8/U9

EAUBONNE CSM : Mail du 17 03 25

Pris note de la fermeture de vos installations les 29 & 30/03/2025. La commission reporte les rencontres U12 & U13

ECOUEEN FC : Mail du 17 03 25

Pris note du problème rencontré avec les FMI à la suite de l'absence des codes d'accès du clubs adverses

ENTENTE SSG : Mail du 14 03 25

Pris note de la réception des feuilles de matchs U11 – série 3 du 08/03/25 contre BEZONS USO suite à l'impossibilité d'effectuer la FMI.

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 14 03 25

Pris note de la modification d'horaire des rencontres de critérium U13 du 15/03/25 contre ST RPIX ES.

GROSLAY FC : Mail du 13 03 25

Pris note de votre interrogation concernant le report du match de critérium U13 du 15/03/25 à BEAUCHAMP AS. La commission a reporté le match car l'équipe de BEAUCHAMP AS joue le tour de Festival Foot U13 sur le centre de SARCELLES AAS.

HERBLAY ES : Mail du 17 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur le centre du plateau du 22/08 à PIERRELAYE FC

MAGNY FC : Mail du 13 03 25

Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres du 15/03/25.
Accord de la commission si accord des équipes adverses

MAGNY FC : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA du 15/03/25

MAGNY FC : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 du 15/03/35 contre ST OUEEN AS

PONTOISIENNE JS : Mail du 16 03 25

Pris note de la réception des 2 feuilles de match papier de vos équipes 1 & 2 sur critérium U12 – Série 2 Poule G & H du 25/03/25 suite à l'absence de codes du club de MONTMORENCY FC pour effectuer la FMI

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 18 03 25

Pris note du forfait avisé d'1 équipe U9 sur centre du plateau du 22/03 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS





ST PRIX ES : Mail du 12 03 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10 du 08/03/25. La commission vous demande de lui transmettre une feuille de match papier si impossible de transférer la FMI.

ST PRIX ES : Mail du 18 02 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U11 du 22/03/25 à PERSAN US

SOISY AM FC : Mail du 11 03 25

Pris note de votre interrogation concernant le report du centre de la Coupe du Comité U12. La commission a pris cette décision suite à un problème rencontré par un club.

VEXIN AS : Mail du 14 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U13 du 15/03/35 à PARMAN AC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 03 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U11 Poule F du 15/03/25 à VILLIERS FC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 13 03 25

Pris note de votre information concernant la notification du match U10 comme « Forfait »

VILLIERS FC : Mail du 15 03 25

Pris note de la réception d'une partie des feuilles du Festival Foot U13 concernant le centre d'ERMONT AMS

CONVOCATION

Lundi 31 Mars 2025 à 19h15

Pour le club de **VEMARS ST WITZ FC**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U8

Pour le club de **ROISSY US**

- Mr GASMI - Responsable du centre du Plateau U8 du 08/03/25

Suite centre du Plateau U8 08/03/25 à ROISSY US

A la suite de l'impossibilité des représentants du club de VAUREAL FCM, la convocation est reportée au

Lundi 31 Mars 2025 à 19h45

Pour le club de **VAUREAL FCM**

- Mr le Responsable de l'École de Foot
- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Pour le club de **ST OUEN AS**

- Mr le Responsable de la catégorie U6/U7

Suite centre du Plateau U6/U7 du 25/01/25 à ST OUEN AS





FESTIVAL FOOT U13

Finale Départementale du Samedi 5 Avril 2025

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale du Festival Foot U13 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visio, qui aura lieu le Lundi 24 Mars 2025 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

Résultat du 2^{ème} Tour des Samedi 8 & 15 Mars 2025

- Centre n° 1** PERSAN US 1
GROSLAY FC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Dany M. – Ritesh C. & Mohamed K.)
- Centre n° 2** FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 3** HERBLAY ES 2
- Centre n° 4** SARCELLES AAS 1
BEAUCHAMP AS : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Karim B. – Killyan L. – Aurel T. & Lyès Z.)
HERBLAY ES 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Mohamed K. – Fadi L. & Maksim K.)
- Centre n° 5** VAUREAL FCM 1
- Centre n° 6** DEUIL ENGHIEU FC 1
COSMO TAVERNY 2 : Disqualifiée car présence d'1 joueur non licencié (Amoo S.)
- Centre n° 7** ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 8** GARGES FCM 1
- Centre n° 9** CERGY PONTOISE FC 1
MENCOURT AS : Disqualifiée car présence de 8 joueurs ayant participé avec l'équipe 2 au tour précédent
- Centre n° 10** OSNY FC 1
- Centre n° 11** COSMO TAVERNY 1
- Centre n° 12** ST LEU FC 1
CORMEILLAIS ACS : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Abdellah E. – Salim E. & Radotina L.)
- Centre n° 13** VILLIERS FC 3
VAUREAL FCM 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (Adam H. – Adel J. & Jules V.)
- Centre n° 14** ENTENTE SSG 1
GAFEPB : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Islem M. – David B. – Axel J. & Victor F.)





Centre n° 15 ST BRICE FC 1

Centre n° 16 ST OUEN AS 1
SOISY AM FC : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (Kemyl A. – Simon B. – Slyven S. & Onix N.)

COUPE DU COMITE U12

Résultat du 2^{ème} Tour des Samedi 8 & 15 Mars 2025

Centre n° 1 BEAUCHAMP AS 1 – GONESSE RC 1

Centre n° 2 CERGY PONTOISE FC 1 – ENTENTE SSG 1

Centre n° 3 ST BRICE FC 1 – FRANCONVILLE FC 1
VAUREAL FCM : Disqualifiée car présence d'1 joueur non qualifié (Ndegman K.)

Centre n° 4 ARGENTEUIL RC 4 – ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 5 ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 6 SARCELLES AAS 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS

Centre n° 7 ST OUEN AS 2 – DEUIL ENGHEN FC 1

Centre n° 8 SARCELLES AAS 1 – ERMONT AMS 1

CHALLENGES U10 & U11

3^{ème} Tour du Samedi 29 Mars 2025

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement le début des rencontres)

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1^{ère} de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 17 Mai 2025 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mardi 11 Mars 2025.

[La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 14 AVRIL 2025 à 16 Heures dernier délai





La commission rappelle également aux clubs centres de transmettre tous les documents au secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 14 Avril 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

CHALLENGE U10

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Montmorency FC	Centre 3 Ecoen FC	Centre 4 Cormeillais ACS
Goussainville FC 1	Osny FC 1	Entente SSG 1	Persan US 1
Cosmo Taverny 1	Osny FC 2	Jouy le Moutier FC 1	Cormeillais ACS 2
Cergy-Pontoise FC 2	Montmorency FC 1	Herblay ES 2	Argenteuil RC 2
Cergy-Pontoise FC 1	Vexin AS 1	Ecoen FC 1	Argenteuil RC 1

Centre 5 Franconville FC	Centre 6 Soisy-A.M FC	Centre 7 Champagne SFC	Centre 8 Adamois Ol
St Brice FC 3	St Ouen AS 1	Deuil-Enghien FC 1	Montigny FC 1
St Brice FC 1	Soisy-A.M FC 1	Champagne SFC 1	Adamois Ol 1
Franconville FC 1	Ermont AmS 1	St Leu FC 1	Sarcelles AAS 2
St Prix ES 1	Villiers le Bel FC 1	St Leu FC 2	Sarcelles AAS 3

CHALLENGE U11

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres. Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1 Argenteuil FC	Centre 2 Argenteuil RC	Centre 3 Gonesse RC	Centre 4 Herblay ES
Argenteuil FC 1	Argenteuil RC 1	Gonesse RC 1	St Leu FC 1
Adamois OL 2	Argenteuil RC 2	Gonesse RC 2	St Leu FC 2
Marly la Ville ES 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2	Herblay ES 1
Osny FC 3	Beauchamp AS 1	Champagne SFC 1	Bruyères-Bernes USM 1

Centre 5 Garges FCM	Centre 6 Méry-Mériel FC	Centre 7 Beaumont-Mours ENT	Centre 8 Ermont AmS
St Prix ES 2	Deuil-Enghien FC 1	Jouy le Moutier FC 1	Ermont AmS 1
St Brice FC 1	Méry-Mériel FC 1	Goussainville FC 1	Cergy-Pontoise FC 1
Garges FCM 1	Villiers le Bel FC 1	Beaumont-Mours ENT 1	Sarcelles AAS 1
Garges FCM 2	St Ouen AS 1	Beaumont-Mours ENT 2	Sarcelles AAS 2





MATCHS REMIS AU 3 MAI 2025

CRITERIUM U10 Série 1 Poule A

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 vs GROSLAY FC 21 : match n° 30143680

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8-U9 Niveau 1 du 08 03 25

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8-U9 sur le site n°3 à OSNY FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 08 03 25

EZANVILLE US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°5 à EZANVILLE ECOUEN US

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY EN VEXIN FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°9 à MAGNY EN VEXIN FC

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°11 à MONTMORENCY FC

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 niveau 2 et feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à PONTOISIENNE JS

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à PONTOISIENNE JS

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à ROISSY US

PLATEAU U9 Niveau 2 du 08 03 25

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

PONTOISIENEN JS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°1 à AS ERAGNY FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°2 à AUVERS ENNERY FC

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à COSMO TAVERNY





BELLOY ST MARTINS ASC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°7 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

THILLAY ESM : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à VILLIERS LE BEL FC

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 niveau 2 et de la feuille de centre récapitulative sur votre site n°13 à RC ARGENTEUIL

MAGNY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à SANNOIS ST GRATIEN

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°15 à SOISY AM FC

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

ROISSY US : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à ST BRICE FC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel feuille de centre récapitulative de vos U9 sur votre site n°18 à VAUREAL FCM

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30188833 – critérium U10 AVENIR poule B du 15/03/25 contre ROISSY US 21

CRITERIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53040224 – critérium U11 AVENIR poule B du 15/03/25 contre ROISSY US 1

CRITERIUM U11

ROISSY US 23 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30164132 – critérium U11 série 2 poule H du 15/03/25 contre ERMONT AMS 3

ARGENTEUIL FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30170761 – critérium U11 série 3 poule C du 15/03/25 contre ADAMOIS OL 3

CRITERIUM U12

BRUYERES BERNES USM 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176116 – critérium U12 série poule A du 15/03/25 contre MARLY ES 21

MARCOUVILLE CITY CPA 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176218 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre ROISSY US 21

ST PRIX ES 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30176219 – critérium U12 série 1 poule C du 15/03/25 contre PERSAN US 21





ST BRICE FC 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30177420 – critérium U12 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22

ECOUEU FC 24 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30178045 – critérium U12 série 3 poule C du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 24

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 30178046 – critérium U12 série 3 poule C du 15/03/25 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 23

CRITERIUM U13

PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 53049633 & 53049661 – critérium U13 série 2 poules A & B du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

ST BRICE FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 53049716 – critérium U13 série 2 poule D du 15/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 3

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITERIUM U10

ST PRIX ES 21 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 53043364 – critérium U10 du 08/03/25 contre VIARMES ASNIERES OL 23

GOUSSAINVILLE FC 21 & 22 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149308 & 30149344 – critérium U10 du 08/03/25 contre ECOUEU FC 22 & 23

ST BRICE FC 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149386 & 30149431 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

FRANCONVILLE FC 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30149476 & 30149521 – critérium U10 du 08/03/25 contre SOISY AM FC 22 & 23

BEZONS USO 21 – 22 & 23 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30157387 - 30157430 & 30157489 – critérium U10 du 08/03/25 contre DEUIL ENGHIEU FC 22 – 23 & 24

CRITERIUM U11

VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30163981 & 30164030 – critérium U11 du 01/03/25 contre MONTMORENCY FC 1 & 2

FRANCONVILLE FC 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 30164078 & 30164127 – critérium U11 du 08/03/25 contre OSNY FC 2 & 3

BEZONS USO 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 30170554 & 30170728 – critérium U11 du 08/03/25 à ENTENTE SSG 2 & 3





AMENDES

DEUIL ENGHIEU FC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 2 à ARNOUVILLE FAS
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 14 à ROISSY US
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

DEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée sur le plateau U8 du 08/03/25 – site n° 14 à ROISSY US
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 50 € x 1 = 50 €

PERSAN US : Annulation du plateau U8 site n°17 - par club organisateur.
Motif : ABSENCE NON-EXCUSEE du club organisateur d'un plateau, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H
Amende : 100 € x 1 = 100 €

BEZONS : Absence non excusée sur le plateau U9 du 08/03/25 – site n° 3 à COSMO TAVERNY
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H = 50,00 €
Amende : 50 € x 1 = 50 €

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 21 sur rencontre de critérium U10 – série 1 poule B du 15/03/25 contre BELLOY ST MARTINS ASC 21
Amende : 25€

ADAMOIS OL : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 23 sur rencontre de critérium U10 – série 3 poule C du 15/03/25 contre ARGENTEUIL FC 23
Amende : 15€

BEZONS USO : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U11 – série 3 poule C du 08/03/25 contre ENTENTE SSG 4
Amende : 25€

BEZONS USO : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule C du 15/03/25 contre MONTMORENCY FC 2
Amende : 25€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur rencontre de critérium U13 – série 2 poule B du 15/03/25 contre EAUBONNE CSM 2
Amende : 15€

COSMO TAVERNY : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence du Festival Foot U13 – Centre n° 6 à DEUIL ENGHIEU FC
Amende : 120€

COSMO TAVERNY : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 53049691 & 53049719 – critérium U13 série 2 poules C & D du 15/03/25 à ARGENTEUIL FC
Amende : 15€ x 2 = 30€





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaitent organiser les différentes finales départementales suivantes :

Festival Foot U13 le Samedi 5 Avril 2025 à HERBLAY ES
Stade des Beauregards - Route de Pierrelaye

Challenge U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025

Coupe du Comité U12 le Jeudi 8 Mai 2025

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le
Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 24 Mars 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 17 mars 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 25 janvier 2025 – U9F, GONESSE RC, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS , **Annulé**
- PLATEAU 5 : 08 MARS 2025 – U7F et U9F, Ent BEAUMONT-MOURS
- PLATEAU 6 : 29 mars 2025 - U7F et U9F, ST PRIX ES
- PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 – U7F et U9F, BRUYERES-BERNES USM



**Rappel :**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau **avant** le début des épreuves.

Elle engage la responsabilité du responsable de l'équipe et du responsable du plateau. Un incident au cours d'un plateau impliquant une joueuse absente d'un document officiel peut avoir de graves conséquences.

Nous n'accepterons plus de feuille de présence hors l'envoi du responsable du plateau, elle sera considérée comme non transmission de la feuille de présence

La feuille de plateau doit rapportée tout événement survenu au cours du plateau ; (absence d'équipe ou club, blessure de joueuse, ect...)

RAPPEL :

L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présentées 30 minutes avant cette heure.

RAPPEL AUX CLUBS

Rappel à toutes les équipes évoluant en **U13F avenir phase2** ; elle fait l'objet d'une **couverture par des jeunes arbitres officiels en apprentissage**.

A ce titre, ils sont **désignés par la CDA** sur les rencontres et accompagnés par un **observateur**.

Nous vous demandons donc de leur réserver le meilleur accueil possible et les aider dans la réalisation du protocole de match (avant, pendant et après) :

- **La vérification des licences** (garanti la sécurité des pratiquants.)
- **Pause coaching de 2 minutes** au milieu de chaque période
- **Arbitrage à la touche par les remplaçantes** (15 minutes maxi par joueur)
- **Utilisation de la FMI**
- **Zones techniques**

Comptant sur votre compréhension et bonne collaboration,

Ces dispositions sont extensibles aux U13F poules A, B, C ; hors arbitrage par un jeune arbitre désigné par la CDA.

Rappel à tous les clubs :

La feuille de match papier est le support de dépannage que vous devez remplir avec tous les renseignements se rapportant au match (n° de match, lieu...) recto-verso en cas de défaillance technique de la FMI, sans oublier le motif de non utilisation de la FMI dans la case « réserve d'avant match ou d'après match »

COURRIERS CLUBS

ESSG/FCSAM 1

U11F poule A

Mail du 14/03/25

Journée 3, Match 30119076 du 08/03/2025

Réception de la feuille de match, n'oubliez pas que le motif de non utilisation de la FMI doit apparaître dans réserve d'avant ou d'après match.





FESTIVAL U9F

Rappel aux clubs : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez
(pas de tenues, équipe refusée sur le festival)

Prochaine journée le 22 mars 2025 en extérieur
à BRUYERES SUR OISE, Stade René Barbier, route de Boran, Bruyères / Oise

Ouverture des installations et accueil des équipes à 8h30

Les clubs suivant doivent etre près à jouer 9h15

- 1- PAYS-BAS : ESSG/SOISY 1
- 2- COLOMBIE : BRUYERES-BERNES ASM
- 3- AUSTRALIE : GARGES FCM
- 4- ANGLETERRE : ESSG/SOISY 2
- 5- FRANCE : SARCELLES AAS
- 6- JAPON : Ent BEAUMONT-MOURS
- 7- USA : CERGY-PONTOISE FC
- 8- NORVEGE : GONESSE RC

Les clubs suivant doivent etre près à jouer 10h45

- 1- CANADA : ERMONT AMS
- 2- COREE DU SUD : ST PRIX ES
- 3- NIGERIA : ARGENTEUIL FC
- 4- JAMAIQUE : COSMO TAVERNY
- 5- PHILIPPINES : DEUIL-ENGHIEN FC
- 6- Espagne : FRANCONVILLE FC

Feuilles de matchs papier pré-remplies, Attention contrôles des licences

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

22 mars 2025

ST PRIX ES

Footclub du 03 mars 2025

U13F poule C

Journée 2, match n°30119522 du 08/03/25 reçoit PERSAN US 1

Changt date

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

22 mars 2025 par la commission féminine

ESSG/SOISY AM FC 1

U13F Avenir

Journée 2, Match 30555097 du 08/03/2025 reçoit ST BRICE FC 1

ARGENTEUIL RC 1

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 reçoit ESSG/SOISY AM FC 2

ESSG/SOISY AM FC 2

U13F Poule A

Journée 2, Match 30119465 du 08/03/2025 contre ARGENTEUIL RC 1





DEUIL-ENGHIEN FC 1

U13F Poule B

Journée 2, Match 53124276 du 08/03/2025 reçoit FOSSES FU 1

DEUIL-ENGHIEN FC1

U11F poule B

Journée 2, Match 30119129 du 08/02/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

29 mars 2025

U7F- U9F

Plateau 6 - St PRIX ES

Information commission féminine

Changement de date

FOSSES et ESSG/SOISY AMFC

Vos équipes U7F ont été ajoutées au plateau U9F à ST PRIX ES (voir FAL)

Complex sportif Christian Dufresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

ST OUEN L'AUMONE AS 1

Footclub du 16/03/25

U11F-poule C

Journée 5, match 30119169 reçoit FC2M 1

Changement d'installation : Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone

ST OUEN L'AUMONE AS 2

Footclub du 16/03/25

U13F-poule C

Journée 4, match 30119531 reçoit ERAGNY FC 2

Changement d'installation : Parc des sports et loisirs n°2, 1 Bd Ducher, St Ouen l'Aumone

05 avril 2025

ST PRIX ES 1

Footclub du 08/03/25

U13F-poule A

Journée 3, match 30119472 contre ARGENTEUIL RC 1

Nouvelle date : 05/04/25 ; horaire : 10h30

19 avril 2025

PERSAN US 03 1

Footclub du 10/03/25

U11F-poule C

Journée 4, match 30119167 se déplace à MERY-MERIEL FC 1

Nouvelle date: 19 avril 2025 à 11h00

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

ARGENTEUIL RC 1

U11F poule B

Journée 4, Match 30119137 du 15/03/2025 reçoit Ent BEAUMONT-MOURS 1

Pas de FMI

1^{er} appel le 17/03/25



**GARGES LES GONESSES FCM 1****U11F poule B**

Journée 4, Match 30119139 du 15/03/2025 reçoit CERGY-PONTOISE FC 1

Pas de FMi

1^{er} appel le 17/03/25**FRANCONVILLE FC 1****U13F poule A**

Journée 2, Match 30119467 du 08/03/2025 contre ST PRIX ES 1

Pas de FMi

1^{er} appel le 10/03/252^{ème} appel le 17/03/25**ARGENTEUIL FC 1****U13F poule A**

Journée 2, Match 30119468 du 08/03/2025 contre SARCELLES AAS 2

Pas de FMi

1^{er} appel le 10/03/252^{ème} appel le 17/03/25**SARCELLES AAS 2****U13F poule A**

Journée 3, Match 30119469 du 15/03/2025 reçoit FRANCONVILLE FC 1

Pas de FMi

1^{er} appel le 17/03/25**FORFAITS****AMENDES****ESSG 1****U11F poule A**

Journée 3, Match 30119076 du 08/03/2025 reçoit TAVERNY COSMO 1

Feuille de match irrégulière : format foot à 11, manque signature arbitre. **Amende 10€****CHALLENGE U11F****CENTRE 1 à ERMONT****CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 01/02/25**

1. ERMONT AMS 1 **Qualifié**
2. CERGY PONTOISE FC 1 **Qualifié**

LES 8 CLUBS QUALIFIES POUR LA FINALE U11F du 17 mai 2025 sont :

ERMONT AMS 1
CERGY-PONTOISE FC 1
FRANCONVILLE FC 1
ST BRICE FC 1
COSMO TAVERNY 1
GONESSE RC 1
ENTENTE ESSG/SOISY 2
MERY MERIEL FC 1





FESTIVAL U13F

CENTRE 1 à DEUIL LA BARRE

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/03/25

- 1 ENTENTE ESSG/SOISY 1
- 2 ARGENTEUIL RC 1
- 3 ENTENTE ESSG/SOISY 2
- 4 DEUIL ENGHIEU FC 1

CENTRE 2 à GARGES LES GONESSE

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25

- 1 SARCELLES AAS 1 (en cours de procédure)
- 2 ERMONT AMS 1 (Qualifiée)
- 3 GARGES FCM 1 (en cours de procédure)
- 4 SARCELLES AAS 2

SARCELLES AAS 1

Le club de l'Entente SARCELLES AAS doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des filles aux dites rencontres. Si des filles ont joué en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matches.

REJEB 9603701550

KARAMOKO 9604219721

REBOUH 9604487958

SAID HOUSSENE 9603242001

Le club de SARCELLES AAS à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de SARCELLES AAS 1

GARGES FCM 1

Le club de l'Entente GARGES FCM doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des filles aux dites rencontres. Si des filles ont joué en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matches.

COUDAIR 9603704803

Le club de GARGES FCM à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de GARGES FCM 1

CENTRE 4 à GROSLAY

CLASSEMENT DU 2^{ème} Tour du 08/02/25

- 1 CERGY PONTOISE FC 1 (En cours de procédure)
- 2 ERAGNY AS 1 (Qualifiée)
- 3 HERBLAY ES 1
- 4 GROSLAY FC 1

CERGY PONTOISE FC 1

Le club de CERGY PONTOISE FC doit justifier de la participation des joueuses suivantes à 50% des rencontres de sa catégorie d'âge (**article 11 du règlement de l'épreuve**)

Absences de feuilles de match, chaque feuille manquante est considérée comme une non-participation des





filles au dites rencontres. Si des filles ont jouées en garçons merci de fournir la liste des rencontres et les filles concernées par matchs.

BARI 9602702655

MARIE LOUISE 9603640462

MOUAOUYA 9603404161

JAYE 9603740052

MERIZAK 9603576026

LEMIA 9603615866

LONGELE MANGAYA 9603728669

MBO 9602982265

LERDU 9604848134

NAKUNTUNGU 9603715631

GARY 9604569126

SEDDAK 9603986440

Le club de CERGY PONTOISE FC à jusqu'au lundi 18/03/25 pour fournir ces justificatifs, au-delà la commission foot animation féminine disqualifiera l'équipe de CERGY PONTOISE FC 1





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 17 MARS 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Vernet

Assiste :

Excusés : MM. Gondel - Renault (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase du club ci-dessous :

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Deuil-Enguien Fc : Mail 11-03-25 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre contre Asf Argenteuil au 02-04 pour cause de gymnase indisponible le 31-03. Accord de 2 clubs. Accord des 2 clubs.

FC VLB: Mail du 11-03-25

Réception feuille de match du 10-03 contre Bezons SC.

Cergy-Pontoise : Mail du 12-03-25

Réception feuille de match du 10-03 contre Goussainville Fc 2.

My Sarcelles Futsal : Mail du 12-03-25

Réception feuille de match du 10-03 contre Sem Nome

Afs Vauréal : Mail du 12-03-25

Pris note de l'impossibilité de recevoir le plateau U8 le dimanche 30-03-25 (gymnase indisponible).
La commission transfère le plateau à Les Sportifs de Garges (dimanche 30-03 à 10H00).

Persanaise Cfj : Mail du 17-03-25

Pris note du forfait général de votre équipe senior en championnat D2 groupe C.

Bezons Futsal Club : Mail du 18-03-25

Pris note de l'impossibilité du gymnase Jean Moulin le dimanche 06-04-25 (attestation mairie jointe).
La commission remet la rencontre contre Montigny Lvdb au dimanche 20-04-25.





MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 28913543 : Bezons Futsal Club 1 / Montigny Lvdb 1 : le dimanche 20-04-25 à 18H25

SENIOR D2

Match n° 28914172 : Deuil-Enghien Fc 1 / Asf Argenteuil 2 : le mercredi 02-04-25 à 20H30

CHALLENGE U16

En raison de la rencontre de critérium U16 Ligue : Asf Vauréal / Combo Futsal reportée au 12-04-25, la commission reporte les 2 rencontres ci-dessous :

Match n° 53167030 : Cfj Persanaise 21 / Combo Futsal 21 : le samedi 19-04-25 à 17H30

Match n° 53167031 : Afs Vauréal 21 / Marcouville City CP 21 : le samedi 19-04-25 à 19H30

CRITÉRIUM U12

Match n° 53066642 : Combo Futsal 21 / Sannois Fce 22 : le samedi 10-05-25 à 13H30

Match n° 53066648 : Combo Futsal 21 / Garges Djibson 21 : le samedi 12-04-25 à 13H30

Match n° 53066650 : Afs Vauréal 21 / Combo Futsal 21 : le dimanche 06-04-25 à 14H00

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D2

Persanaise Cfj : Forfait général de votre équipe en championnat D2 Poule C

Persanaise Cfj : Amende : 110€

CTITÉRIUM U12 FUTSAL

Intégration de l'équipe de Combo Futsal 21 à la place de l'exempt 2 dans le Groupe B

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
3	580882	MARCOUVILLE CITY CPA 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6		EXEMPT
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	560866	COMBO FUTSAL 21
3	561071	ASF ARGENTEUIL 2
4	582123	AFS VAURÉAL 1
5	564044	PARIS CDG 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1





560 866	COMBO FUTSAL 1	Gymnase St Exupéry, 2 allée Bossuet, 95200 Sargelles	Le Samedi à 13H30
---------	----------------	--	-------------------

Match n° 53066657 : Combo Futsal 21 / Persanaise Cfj 22 : le samedi 22-03 à 13H30

Match n° 53066659 : Avicenne Asc 21 / Combo Futsal 21 : le samedi 29-03 à 12H15

Match n° 53066663 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 : le samedi 03-05 à 13H30

Match n° 53066668 : Paris Cdg 21 / Combo Futsal 21 : le samedi 17-05 à 16H00

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U16

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des 12 et 13-04-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167028	ASF ARGENTEUIL 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 13-04-25 à 15H30
2	53167029	FUTSAL CLUB VLB 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Samedi 12-04-25 à 17H00
3	53167030	CFJ PERSANAISE 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 19-04-25 à 17H30
4	53167031	AFS Vauréal 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Samedi 19-04-25 à 19H30

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U14

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :

Week-end des 05 et 06-04-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**





N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167075	SPORTIFS DE GARGES 21	FUTSAL CLUB VLB 21	Dimanche 06-04-25 à 16H45
2	53167076	AFS Vauréal 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 06-04-25 à 16H00
3	53167077	AVICENNE ASC 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 13H20

Equipe exemptée du tirage : Attainville Futsal C 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE du 1/4 Finale CHALLENGE U12

Les rencontres des 1/4 de Finale tour auront lieu :
Week-end des 05 et 06-04-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53167119	ASF ARGENTEUIL 21	AVICENNE ASC 21	Dimanche 06-04-25 à 14H00
2	53167120	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	ASF ARGENTEUIL 22	Samedi 05-04-25 à 14H30
3	53167121	SPORTIFS DE GARGES 21	CFJ PERSANAISE 21	Dimanche 06-04-25 à 15H15
4	53167122	FUTSAL CLUB VLB 21	SANNOIS FCE 21	Samedi 05-04-25 à 10H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53257465	GARGES DJIBSON ASC 3	PARMAIN FUTSAL AS 2	Dimanche 30-03 à 13H30
2	53257466	AFS VAUREAL 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Vendredi 28-03 à 21H30
3	53257467	MONTIGNY LVB 2	MONTMORENCY FUTSAL 2	Samedi 29-03 à 17H15
4	53257468	ASF ARGENTEUIL 2	MARCOUVILLE CITY CPA 3	Dimanche 30-03 à 18H30

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n°3	Vainqueur match n°2	
2		Vainqueur match n°4	Vainqueur match n°1	





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 DE FINALE

Les rencontres des 1/4 de Finale auront lieu :
Semaine 13 du 24-03 au 30-03-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	53263239	SPORTIFS DE GARGES 1	ASF ARGENTEUIL 1	Samedi 29-03-à 15H00
2	53263240	ARNOUVILLE USC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 29-03-à 14H00
3	53263241	MONTMAGNY ASFS 1	COMBO FUTSAL 1	Lundi 24-03 à 20H45
4	53263242	MARCOUVILLE CITY CP 2	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 29-03 à 18H30

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE

Les rencontres des 1/2 de Finale auront lieu :
Semaine 17 ou 18 du 21-04 au 04-05-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur match n° 4	Vainqueur match n° 1	
2		Vainqueur match n° 3	Vainqueur match n° 2	





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 08 et 09-03-25

Paris CDG : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-03-25 à Les Sportifs de Garges
Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-03-25 à Afs Vauréal
Génération Herblay Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 09-03-25 à Afs Vauréal

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U8 des 15 et 16-03-25

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 15-03-25
Persanaise Cfj : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 16-03-25

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Marcouville City Cp : Amende 50€

Forfait non avisé de votre club sur le plateau U10 du 08-03 à Attainville Futsal.

Ermont Ams : Amende 50€

Forfait non avisé de votre club sur le plateau U10 du 08-03 à FC VLB.





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°8 - Week-end des 22 et 23 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 22 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	5	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal 1 Paris CDG (1&2)
Samedi 22 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	5	Marcouville City CP 1 Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 23 Mars 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2) Afs Vauréal 1
Dimanche 23 Mars 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2-3) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2)

Plateau N°5 - Week-end des 05 et 06 Avril 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	4	Attainville Futsal 1 Génération Herblay 1 Cfj Persanaise (3&4)
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Futsal Club VLB (1&2) Asf Argenteuil (1-2-3)
Samedi 05 Avril 2025 (coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	6	Paris CDG (1&2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 06 Avril 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)





Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U10 à venir :

- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25 : Asf Argenteuil – Avicenne Asc – Futsal Club VLB – Les Sportifs de Garges

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°8 - Week-end des 29 et 30 Mars 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 29 Mars 2025 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	9	Futsal Club VLB (1&2) Garges Djibson Asc 1 AsF Argenteuil (1-2&3) Persanaise Cfj (3&4) Marcouville City CP 1
Dimanche 30 Mars 2025 (coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	9	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Ermont Ams (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1&2)

Veillez trouver ci-dessous les prévisions pour l'organisation des plateaux U8 à venir :

- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25 : Asf Argenteuil – Ermont Ams
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25 : Garges Djibson Asc – Afs Vauréal

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer la possibilité de recevoir ces plateaux.

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal remercie le club des Sportifs de Garges d'avoir ramené la Coupe CVO.

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 24 mars 2025**

Coupe Comité Futsal : **Attainville Futsal**

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025 ou Jeudi 29 mai

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 31 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 31-03-25







COMMISSION FMI

Réunion électronique du 20 mars 2025

Présents : Mmes CHAKRI – ESCROIGNARD
MM. GARCIA DANTAS – MACINA- PLASSART

Assiste : Mme AKCA

INFORMATIONS

RAPPEL ARTICLE 44.4

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2ème non-utilisation : **amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.**
- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CAS DE NON-UTILISATION DE LA FMI

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent informer le district par leur mail officiel, en détaillant les raisons de cette absence. À défaut de communication, la commission considérera **le club recevant** comme responsable et pourra le sanctionner pour la non-transmission ou la non-utilisation de la FMI.

RÉPONSES ATTENDUES – DOCUMENT A REMPLIR

En cas de non-utilisation de la FMI durant votre rencontre, le club recevant se doit de remplir le document "Non-utilisation de la FMI" récupérable sur le site du DVOF dans la rubrique "Documents - FMI".

Le remplissage des informations se fait directement sur le document. Une fois rempli, ce dernier est à retourner à l'adresse suivante Secretariat@district-foot95.fff.fr

- 1) Se rendre sur le document : [0eda3d78b74559c3ba5dbefd14850d8e.pdf](#)
- 2) Sur IOS : Cliquez sur l'onglet "partager" en bas de votre smartphone (sous la barre de lien) puis descendez pour sélectionner "annoter". Une fois terminé, appuyez sur "OK" puis enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.
- 3) Sur Android : à l'ouverture du document vous allez être redirigé sur un logiciel vous permettant de remplir les informations demandées. Enregistrez le document afin de le transmettre au DVOF.

Veillez à nous indiquer précisément les problèmes rencontrés sur la FMI lors de sa non-utilisation afin que nous puissions vous aider au mieux (captures d'écrans, descriptions claires...).

Voici la liste des matchs de la semaine passée pour lesquels nous avons observé une absence de transmission de FMI et pour lesquels nous n'avons pas eu d'informations ni de retour du document "Non-utilisation de la FMI" de la part du club recevant.





NON-UTILISATION FMI

AVERTISSEMENTS FMI SEMAINE 10/03 - 16/03

CRITÉRIUM

AVERTISSEMENT ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 3 – COSMO TAVERNY 2

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°53049691 du 15/03/25

AVERTISSEMENT BEAUCHAMP A.S.

BEAUCHAMP A.S. 3 – ENT. BEAUMONT MOURS 3

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°30178046 du 15/03/25

AVERTISSEMENT BRUYERES BERNES USM

BRUYERES BERNES USM 1 – MARLY LA VILLE ES 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30176116 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ECOUEN FC

ECOUEN FC 2 – RC ARGENTEUIL 2

Critérium U12 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30177989 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ENTENTE SANNOIS ST-GRATIEN

ENTENTE SANNOIS ST-GRATIEN 2 – BEZONS U. SEC. OM. 1

Critérium U10 Série 3 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°30157389 du 15/03/25

AVERTISSEMENT GARGES GONESSE FCM

GARGES GONESSE FCM 1 – CERGY PONTOISE FC 1

Critérium U11 F / Phase 2 / Poule B
Match n°30119139 du 15/03/25

AVERTISSEMENT MARCOUVILLE CITY CP

MARCOUVILLE CITY CP 1 – ROISSY EN FRANCE U.S. 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule C
Match n°30176218 du 15/03/25

AVERTISSEMENT PONTOISIENNE JS

PONTOISIENNE JS 1 – MONTMORENCY FC 1

Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule G
Match n°30177873 du 15/03/25

AVERTISSEMENT PUISEUX LOUVRES 95

PUISEUX LOURES 95 1 – ARGENTEUIL FC 1

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule A
Match n°53049633 du 15/03/25





AVERTISSEMENT RC ARGENTEUIL

RC ARGENTEUIL 1 – ENT. BEAUMONT MOURS 1

Critérium U11 F / Phase 2 / Poule B

Match n°30119137 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ROISSY EN FRANCE U.S

ROISSY EN FRANCE U.S 3 – ERMONT A.S. 3

Critérium U11 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule H

Match n°30164132 du 15/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 – FRANCONVILLE FC 1

Critérium U13 F / Phase 2 / Poule A

Match n°30119469 du 15/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 – FRETTOISE ES 1

Critérium U13 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule E

Match n°53049596 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ST PRIX ES

ST PRIX ES 2 – PERSAN U.S. 1

Critérium U12 Série 1 / Phase 2- Expérimentale / Poule D

Match n°30176219 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ST BRICE F.C.

ST BRICE F.C. 4 – DEUIL ENGHEN FC 2

Critérium U12 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule C

Match n°30177420 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ST BRICE F.C.

ST BRICE F.C. 3 – DEUIL ENGHEN FC 3

Critérium U13 Série 2 / Phase 2- Expérimentale / Poule D

Match n°53049716 du 15/03/25

CHAMPIONNAT FOOT À 11

AVERTISSEMENT ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 – USC SAINT GRATIEN 1

Anciens D1

Match n°28424789 du 16/03/25

AVERTISSEMENT EZANVILLE ECOUEN US

EZANVILLE ECOUEN US 1 – MONTSOULT BAILLET US 1

Seniors D3 – Poule C

Match n°28435056 du 16/03/25

AVERTISSEMENT PUISEUX LOUVRES 95

PUISEUX LOUVRES 95 1 – FRETTOISE ES 1

U18 D3 – Poule B

Match n°28947641 du 16/03/25

AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 6 – BOUFFEMONT ACF 1

U14 D4 – Poule F

Match n°28944254 du 15/03/25





AVERTISSEMENT SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 3 – COURDIMANCHE AS 1

U18 D2 – Poule B

Match n°28947377 du 16/03/25

AVERTISSEMENT SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C. 2 – COSMO TAVERNY 1

U18 D2 – Poule B

Match n°28947378 du 16/03/25

AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 3 – ARNOUVILLE F. AS 1

U14 D4 – Poule C

Match n°28940007 du 15/03/25

AVERTISSEMENT ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN L'AUMONE AS 2 – FOSSES F. U. 1

U14 D2 – Poule A

Match n°28941839 du 15/03/25

COURRIERS CLUBS

ENTENTE SANNOIS ST-GRATIEN

Mail du 14/03

Pris connaissance de votre mail nous informant d'un problème de tablette lors de la réalisation de la FMI durant la rencontre n°30119076 de vos U11F le 08/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.

FUTSAL CLUB VILLIERS LE BEL

Mail du 11/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI à la suite d'un report du match n°28914158 vous opposant à **BEZONS SC 1**.

JOUY LE MOUTIER F.C.

Mail du 17/03

Pris connaissance de votre rapport indiquant l'impossibilité pour le responsable de **BEAUCHAMP A.S.** de se connecter à la FMI durant le match n°28898412 de vos Anciens D4, bien qu'une préparation d'équipe ait été réalisée et que le responsable ait pu se connecter à Footclub depuis son téléphone.

MY SARCELLES FUTSAL

Mail du 11/03

Pris note de votre impossibilité de réaliser la FMI à la suite d'un report du match n°28913886 vous opposant à **SEM NOME FC 1**.

PONTOISIENNE JS

Mail du 16/03

Pris connaissance de votre mail nous informant que les rencontres n'apparaissaient pas sur la tablette lors de la réalisation de la FMI durant les rencontres n°30177873 et 30177901 de vos U12 le 15/03/25. Pensez à prendre des photos lorsque vous rencontrez le moindre problème sur la tablette afin d'illustrer vos propos.

ST BRICE FC

Mail du 19/03

Pris note d'un problème de tablette empêchant l'équipe adverse d'avoir accès à ses joueurs durant les rencontres U10 Avenir et U11 Avenir vous opposant à **ROISSY EN FRANCE U.S.**





ST OUEN L'AUMONSE AS

Mail du 16/03

Pris connaissance de votre mail nous informant d'un problème matériel de tablette lors de la réalisation de la FMI durant les rencontres 28940007 et 28941839 de vos U14 le 15/03/25. Nous vous encourageons à développer davantage la raison du problème afin que nous puissions vous aider au mieux.

RAPPEL

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions féminines et masculines, à l'exception des catégories U6, U7, U8 et U9, ainsi que pour les coupes et challenges du Foot Animation.

OBLIGATIONS DU CLUB RECEVANT

Le club recevant doit fournir une tablette fonctionnelle pour établir la FMI. Cette tablette doit rester opérationnelle durant toute la rencontre, y compris pour les formalités d'après-match (jusqu'à la transmission du match). En cas de défaillance ou d'absence de tablette, le club recevant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du match.

UTILISATEURS FOOTCLUBS

Chaque éducateur doit impérativement disposer de codes Footclubs fonctionnels afin de faciliter l'utilisation de la tablette. Si la plateforme Footclubs vous indique que le nombre de création d'utilisateurs est limité, vous devez appeler la ligue afin de faire augmenter votre nombre de création.

CONNEXION ET APPLICATION

L'application « Feuille de Match » ne peut être utilisée qu'avec un réseau Wi-Fi, que ce soit via un partage de connexion ou un réseau local. Les signatures ainsi que les transmissions des compositions peuvent se faire sans connexion. En revanche, le chargement des données ainsi que la transmission du match nécessitent une connexion.

DÉLAIS DE RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DU MATCH

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données avant le samedi 12h.
 - Le club recevant doit les récupérer après 14h le samedi et au plus tard 1h20 avant l'heure du coup d'envoi.
- **Pour une rencontre se déroulant un samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Le club visiteur doit récupérer les données la veille de la rencontre.
 - Le club recevant doit les récupérer le jour de la rencontre, au plus tard 1h30 avant l'heure du coup d'envoi.

TRANSMISSION DE LA FMI

Le club recevant doit obligatoirement transmettre la Feuille de Match Informatisée le jour de la rencontre, et ce, avant minuit.

ACHAT TABLETTE

En cas d'absence ou d'insuffisance de tablette au sein de votre club, vous avez la possibilité de vous rapprocher du District en envoyant un courriel officiel afin de vous en procurer une. **Le coût d'une tablette est de 95€.**





ATTENTION

Chaque semaine nous prenons note des manquements d'utilisation/ transmission de FMI de chaque club et comptons vos manquements. Nous prenons également note de toutes vos utilisations correctes, vos demandes de formation ainsi que vos mails d'informations. **Le District s'engage à vous accompagner tout au long de la saison afin de s'assurer que le club utilise la FMI pour l'ensemble de ses matchs.**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 18 MARS 2025

Présents : MM. Gomes- Da Mata – Plassart – Letellier – Lacour.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de ROISSY EN FRANCE : NNI 955270101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 02 avril 2025 à 20h30 au Stade DES TOURNELLES, rue HOUDARD pour le classement de l'éclairage.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.





Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 18 MARS 2025

Présents : MM. Plassart – Letellier-Lacour.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.





La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

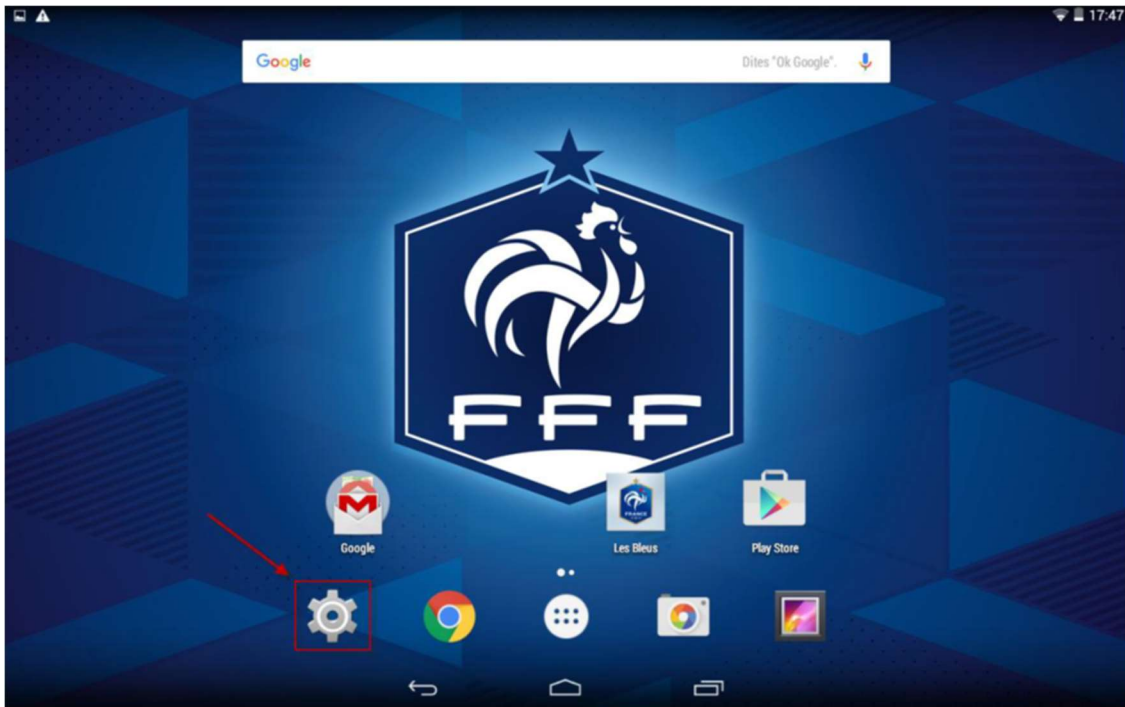
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

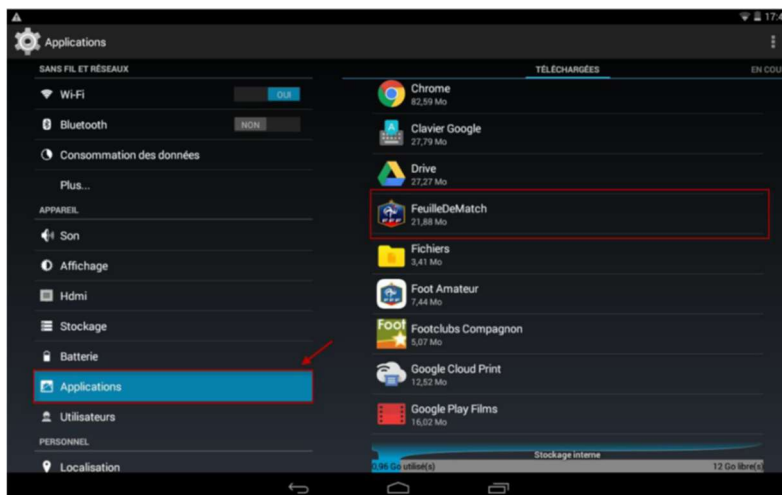
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



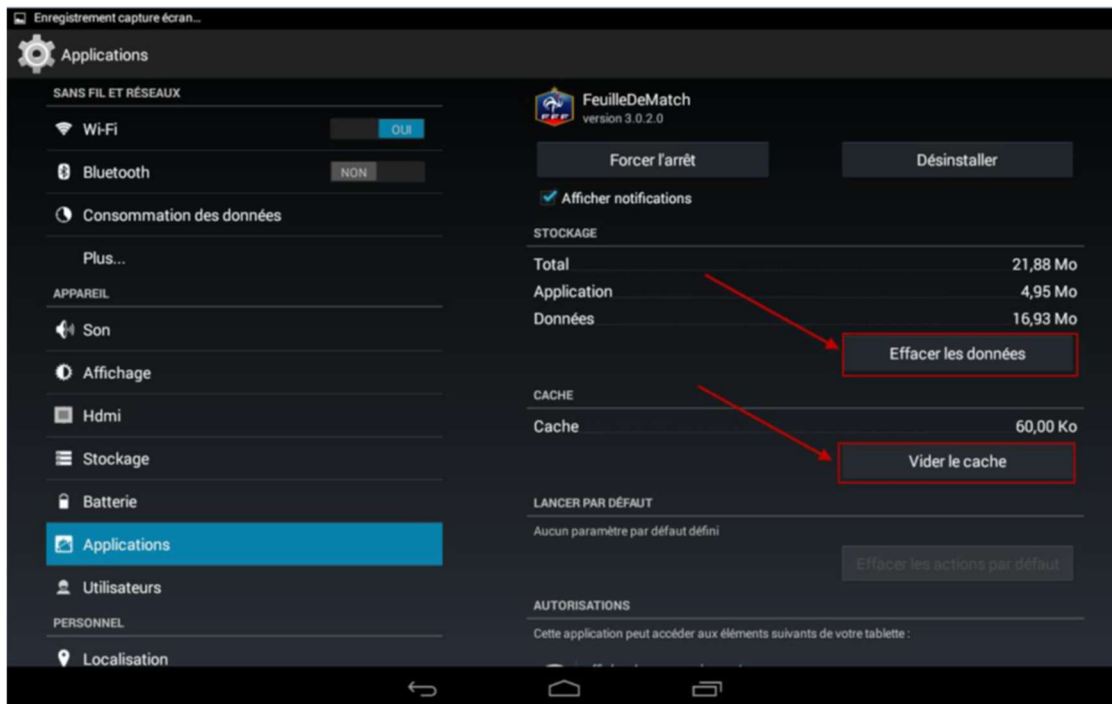


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache



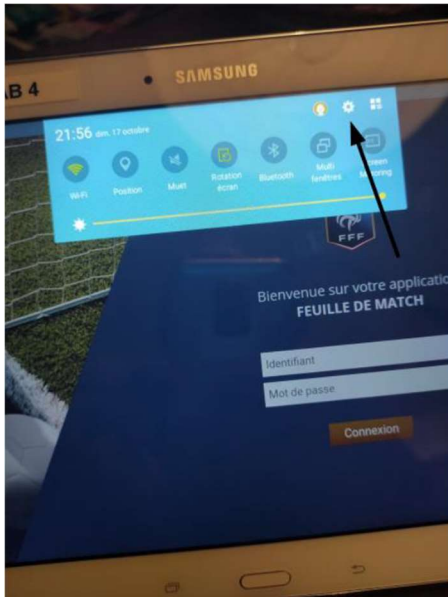


☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

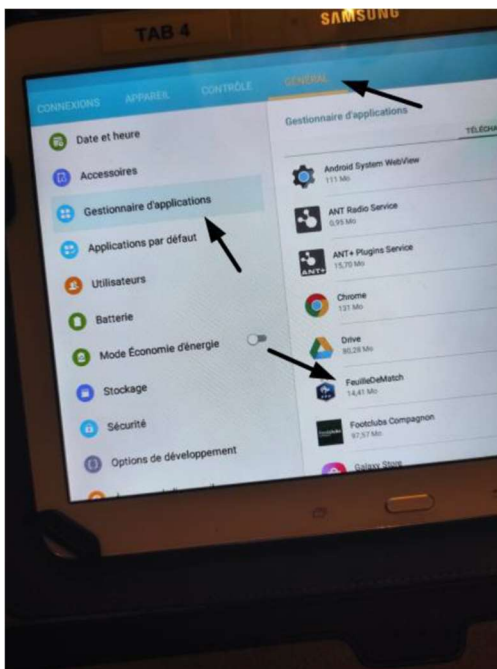
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

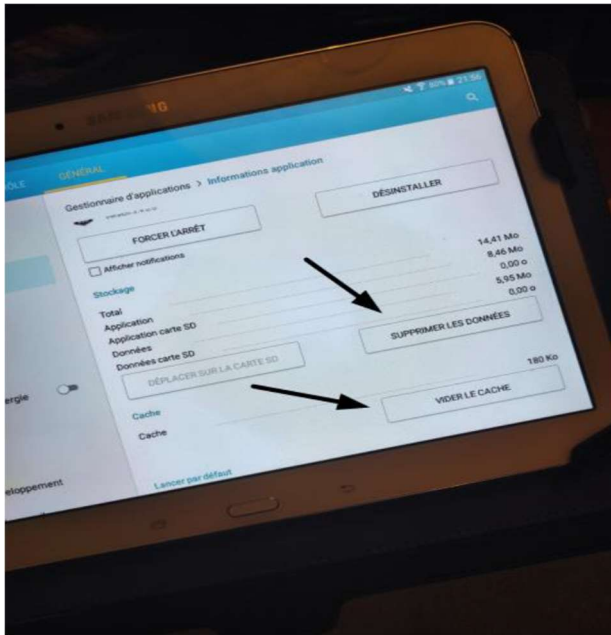




☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>

